

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU
VENDREDI 11 DÉCEMBRE 2020
N° 2020/08



Ouverture de séance à 20 heures.

Présents : BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Bernard, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, PAUTY Jean-Claude, RIGAUD Julie, SIERPAKOWSKI Claire, SOULIER Jean-Marc, SVOBODA François.

Absents excusés : BELLONCLE Cassandra (procuration à SOULIER Jean-Marc) ; MAUS Philippe (procuration à SIERPAKOWSKI Claire).

Secrétaire de séance : SIERPAKOWSKI Claire.

Le compte-rendu de la séance du 6 novembre 2020 est adopté à l'unanimité sans modification.

1 – BUDGET PRINCIPAL, ADOPTION DES TARIFS MUNICIPaux 2021

Le maire informe les élus de la nécessité d'actualiser les tarifs en vue de l'élaboration du budget 2021. Après débat il est proposé de maintenir inchangés les tarifs 2020 pour la cantine scolaire et le cimetière ainsi que ceux des logements. L'indexation n'étant pas souhaitable tant que des travaux d'amélioration des logements ne seront pas réalisés. La simplification des tarifs de location de la salle Davoine et de divers matériels communaux sur la base de périodes de 24 heures est également actée.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstensions : 0

2 – BUDGET DE L'EAU, ADOPTION DES TARIFS 2021

Patrick LAPORTE, maire-adjoint, informe les élus de la nécessaire actualisation des tarifs de l'eau en vue de l'élaboration du budget 2021. Les propositions prévoient le maintien des tarifs actuels de l'abonnement et de location des compteurs et une augmentation d'environ 1% de l'eau, ce qui portera le prix du m³ de 1,50 € à 1,52 € et de 0,65 € à 0,66 € pour l'assainissement.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstensions : 0

3 – DEMANDE DE RÉGULARISATION DE FACTURE D'EAU (compteur défectueux)

Patrick LAPORTE, présente une proposition de régularisation de facture suite au mauvais fonctionnement d'un compteur. Conformément à la réglementation, il est proposé d'établir la facture 2020 sur la base de la consommation moyenne des trois années précédentes.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstensions : 0

4 – DEMANDE DE RÉGULARISATION DE FACTURE D'EAU (surconsommation)

Patrick LAPORTE, présente une proposition de prise en charge partielle d'une surconsommation due à une fuite après compteur. Après débat, il est proposé de prendre en charge, à titre exceptionnel, un montant de 40 €.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstensions : 0

5 – RÉGULARISATION DU CADASTRE DE MONTSOUR

Patrick LAPORTE, expose au Conseil la nécessité d'une régularisation cadastrale faite avec l'accord des parties. Il précise que la Commune pourra bénéficier d'une aide du Conseil départemental à hauteur de 80% des frais de géomètre et de notaire. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire, ou son représentant à engager les démarches permettant au notaire d'établir les actes afférents à ces échanges amiables et à solliciter la subvention auprès du Conseil départemental.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

6 – SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI TEMPORAIRE (CDGFPT19)

Le maire expose les modalités par lesquelles la Commune peut recourir au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze pour faire face à des besoins de personnels liés à des absences ou à des besoins ponctuels. Il demande au Conseil l'autorisation de signer la convention idoine.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

7 – MÉDECINE PRÉVENTIVE

Le maire informe de Conseil de l'obligation faite à la Commune de disposer d'un service de médecine préventive pour les agents titulaires ou contractuels. Le CDGFPT19 a établi un partenariat avec l'AIST (Association Inter-entreprises de Santé au Travail). A cette fin, il demande au Conseil l'autorisation de signer la convention idoine.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

8 – MISSION D'INSPECTION SANTÉ ET SÉCURITÉ

Le maire informe de Conseil de l'obligation pour la Commune de disposer d'un agent chargé de la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Il demande au Conseil l'autorisation de signer la convention relative à cette mission avec le CDGFPT19.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

9 – REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Patrick LAPORTE informe le Conseil de la réglementation relative à la redevance pour occupation du domaine public routier due par les opérateurs de communications électroniques. Il précise que la redevance 2020 s'élève à 1857,74 €. Il demande au Conseil d'autoriser le recouvrement de cette redevance.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

10 – TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le maire informe le Conseil de la possibilité de transmettre par télématique les actes pris par la Commune pour contrôle de légalité. Cette dématérialisation devrait diminuer les coûts de reprographie et les coûts postaux et accélérer les échanges avec les services de l'État. Il demande au Conseil l'autorisation de signer la convention établie à cet effet avec la préfecture et d'engager toutes les démarches nécessaires à la télétransmission. Le choix de l'opérateur sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

11 – MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Le maire explique que jusqu'à l'adoption du budget 2021, il doit obtenir l'autorisation du Conseil, pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020. Il demande l'autorisation du Conseil pour effectuer ces opérations conformément à la réglementation.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

12 – INDEMNITE DE CONFECTION DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

Patrick LAPORTE, présente la proposition de Monsieur GLAUSINGER, receveur consistant à verser l'indemnité d'aide à la confection des documents budgétaires (30,49€) à Madame Véronique BILLOT, agent de la trésorerie à Neuvic qui suit les dossiers de Lamazière.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

13 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTRA-COMMUNALES

Jean-Claude PAUTY, maire-adjoint, propose au Conseil d'autoriser le versement des subventions aux associations suivantes : FNACA (30€) ; Restos du cœur (75€) ; EHPAD de Neuvic (50€) ; Secours populaire (75€). Il rappelle que le principe de consacrer la somme de 230 € aux subventions à des associations extra-municipales avait été adopté lors de la séance du 21 juillet.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

14 – DECISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE

Patrick LAPORTE informe le Conseil que les divers travaux et achats engagés (école, vitrines d'affichage, informatique, étagères d'archivage ...) imposent de prendre une décision modificative au budget 2020. Ce transfert est rendu possible par le report d'autres opérations, en particulier sur la voirie. Il demande au Conseil d'autoriser le report de 50 000€ de crédits du chapitre 23 au chapitre 21.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

15 – POINT SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS MUNICIPALES.

Travaux :

Jean-Marc SOULIER, maire-adjoint, fait le point sur les travaux achevés : portes extérieures, faux-plafond de la salle de motricité, divers travaux de plomberie et d'électricité à l'école ainsi que divers travaux de plomberie et d'électricité à la mairie. Il indique que les habituelles opérations de voirie - éparage, rebouchage des ornières, curage des fossés - sont en cours et vont se poursuivre.

Patrick LAPORTE, informe le Conseil de l'avancement des travaux de mise aux normes de l'étang des Gannes. Il indique que les études pour la future mise aux normes de l'étang de Viers sont lancées, même si le budget ne permettra pas de démarrer les travaux avant 2022. Il informe également le Conseil la démarche faite par l'indivision MIFSUD qui souhaite finalement prolonger la location à la Commune de l'étang de Montsour. Le Conseil décide de donner une suite favorable à cette demande, pour trois ans. Le loyer annuel versé par la Commune restant de 2 000 €.

Le maire informe les membres des démarches entreprises auprès du Département pour divers travaux de sécurité sur la D991 et sur la D100. Une intervention est prévue à court terme pour renforcer la chaussée de l'étang de Montsour. Une analyse est également menée par les services du Département en vue de sécuriser les carrefours D991/VC5 à Bouix et D991/D100 à l'entrée du bourg.

Jean-Marc SOULIER informe le Conseil des démarches engagées en vue de réaliser des travaux dans les bâtiments communaux. Les délais pour bénéficier des mesures du plan de relance sont très courts. Des contacts ont été pris avec le Syndicat de la Diège pour obtenir un appui technique, des demandes de devis ont été lancées.

Une réunion commune des commissions travaux et budget se tiendra mardi 19 janvier à 10 heures.

Une commission des marchés sera constituée. Y participeront : Jean-Marc SOULIER, Patrick LAPORTE, Claire SIERPAKOWSKI, Brigitte BERNAT et François SVOBODA.

Vie communale :

Jean-Claude PAUTY, rappelle que les activités des associations ont été suspendues du fait des mesures sanitaires. Il informe le Conseil de l'installation d'un panneau d'affichage, sur la place de la mairie, plus particulièrement destiné aux informations des associations.

Communication et lien social

Brigitte BERNAT informe le Conseil du projet de mise en place d'une commission destinée à examiner les demandes de secours d'urgence. Il s'agit de répondre à des besoins que les autres organismes ne prennent pas en compte. La commission d'élus examinera les dossiers présentés par l'assistante sociale. Une ligne spécifique sera prévue au budget 2021. Un compte-rendu des aides attribuées sera présenté annuellement au Conseil.

16 – QUESTIONS DIVERSES

Le maire informe les conseillers de la visite du sous-préfet, prévue lundi 8 février à 15 heures.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 22 janvier à 20 heures.

Clôture de la séance à 22 heures.

La secrétaire de séance,

Claire SIERPAKOWSKI,

Le maire,

Jean-Pierre DELBÈGUE.